

DOSSIER

- Commentaires et recommandations face à l'avis émis par le Ministère de l'Education du Québec concernant les problèmes actuels dans la distribution des prêts-bourses.
- Articles de journaux traitant du problème des prêts-bourses par ordre chronologique d'apparition et auxquels nous faisons référence.
- Description de la situation actuelle au C.E.G.E.P. de Saint-Laurent concernant l'émission des Prêts-bourses.
 - Compilation obtenue du représentant de l'Aide Financière au C.E.G.E.P. de Saint-Laurent.

Ce DOSSIER a été monté et rédigé par le Comité Prêts-Bourses du C.E.G.E.P. de Saint-Laurent dans le BUT:

- d'exposer la situation actuelle
- d'informer les étudiants des démarches actuelles entreprises par eux-mêmes à l'échelle nationale.
- de plus pour aviser les étudiants des mesures d'urgence (soi-dit en passant insuffisantes), entreprises par le Ministère de l'Education du Québec.

Le 29 novembre 1974

COMMENTAIRES: Face à l'avis du 28 novembre à propos des prêts et bourses - venant du Ministère de l'éducation. Intitulé "Les prêts et bourses aux étudiants des solutions, sont déjàapportées aux problèmes soulevés

Nous du comité prêt-bourses, (Comité ad hoc à l'assemblée générale du 25 nov.) tenons à commenter le présent avis article par article.

Sous le thème " Des fonds de dépannage dans les collège et universités"

1—A la demande du ministère de l'Éducation, les collèges et les universités ont créé, ou sont en voie de le faire, des fonds de dépannage dont l'objectif sera de venir en aide aux étudiants dans le besoin.

Nous considérons que cet article évoque une situation d'urgence dans laquelle se trouvent les étudiants qui ont fait une demande de prêts-bourses. "EST CE NORMAL?"

Citant un article dans "LE JOUR" du jeudi 28 nov. p.^a (voir article au #1) Sur ce propos, nous nous posons des questions 1- Face au développement-2-Aux intentions de ce service de dépannage.

2—Tout étudiant qui a déjà adressé une demande de prêt au ministère de l'Éducation peut faire appel à ce fonds pour obtenir une avance. Le montant de cette avance est déterminé par les responsables de l'aide financière aux étudiants qui, le cas échéant, pourra s'assurer auprès du Service des prêts et bourses du montant de prêt qui sera éventuellement consenti à l'étudiant.

De fait, on relègue un pouvoir décisionnel à l'aide financière dans un cas d'urgence, pourquoi, alors ne le ferions-nous pas en tout temps Il faudrait donc, décentraliser les pouvoirs décisionnels face à l'administration des prêts-bourses.

- Les étudiants à cet effet ont formulé une proposition (voir le Jour jeudi 28 novembre # 2)

Un autre avantage de la décentralisation de l'administration des prêts bourses serait évidemment d'accélérer les procédures administratives et correctives.

3—Il importe de noter que l'étudiant ne paie aucun intérêt sur l'avance qu'il obtient du fonds de dépannage.

Nous considérons que c'est la moindre des choses, de plus nous souhaitons même une avance uniforme de \$500 à tous les étudiants qui ont fait une demande de prêts-bourses (voir article du 28 novembre 74) #3.

4—Lorsqu'il reçoit du ministère de l'Education le document lui indiquant le montant du prêt qui lui est consenti, l'étudiant emprunte d'une institution bancaire et rembourse le fonds de dépannage. Toutes les dispositions seront prises pour qu'aucun étudiant ne soit pénalisé.

Il sera à vérifier qu'aucun étudiant ne soit pénalisé.

5—Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement du fonds de dépannage, on peut s'adresser au responsable de l'aide financière aux étudiants du collège ou de l'Université.

En ce sens nous incitons les étudiants à profiter de ce service en allant voir le représentant de l'aide financière au local B 49.

Sous le thème "des correctifs importants aux critères de calcul des prêts."

1—Diminution de la contribution de l'étudiant en tenant davantage compte de la situation dans les emplois d'été.

Nous déplorons toutefois l'imprécision de cet article. Dans ce sens, nous proposons que la contribution de l'étudiant ne soit calculée qu'à partir seulement de 50% de son salaire d'été. (Selon sa disponibilité à travailler moins 3 semaines.)

Par contre, si preuve à l'appui il ne peut se trouver un emploi d'été (chômage, maladie, etc...) aucune contribution ne soit exigée de lui. Voir article dans le Jour du 28 novembre #4.

Face au travail à temps partiel durant l'année, nous considérons qu'elle ne devrait pas faire partie de la contribution de l'étudiant. Car un travail à temps partiel est dans la plupart des cas au détriment du travail principal de l'étudiant, étant celui de travailler. (En ce sens, nous avançons même que l'étudiant fasse preuve ou ait fait preuve lors de sa demande de prêts-bourses, dans un système décentralisé, de ses intentions à étudier et de participer à la vie étudiante, d'abord en répondant aux critères d'admission et de fréquentation de l'institution à laquelle il est inscrit.

2—Réduction de la contribution des parents en tenant davantage compte du nombre d'enfants dans la famille.

Le critère calculant la réduction selon le nombre d'enfants dans la famille est nettement insuffisant, nous proposons conséquemment les mesures suivantes.

A- Contribution des parents pour l'étudiant de 18 ans et plus.

1- Que la contribution des parents soit déduite de la demande de l'étudiant selon le montant réel et non théorique que ceux-ci lui fournissent. (De part un formulaire signé où il serait clairement indiqué le montant versé par les pa-

rents et attestant leurs contributions réelles.

- Ce document légal pourrait entraîner des poursuites envers les personnes impliquées en cas de fausse déclaration.

2 - Advenant le cas où les parents n'aident pas financièrement leur enfant dans la poursuite de ses études, le gouvernement ne devra pas tenir compte de la "contribution" des parents et devra lui-même veiller à la combler.

-L'étudiant devra cependant faire preuve de cette non-contribution des parents en ~~apportant~~ fournissant un formulaire à teneur légale, signé par les parents ou le tuteur, le cas échéant par un juge de paix ou un travailleur social, et lui-même

B- Contribution des parents pour l'étudiant mineur.

La contribution des parents pour leur enfant mineur aux études, est maintenue obligatoire, le cas échéant, et preuves à l'appui, nous proposons que le gouvernement tienne compte dans ses calculs de prêts et bourses, de l'impossibilité des parents à subvenir financièrement aux besoins des enfants mineurs aux études.

Un montant minimum sera exigé de leur part, soit celui des allocations familiales et devrait être versé directement à l'étudiant, celui-ci, devra tenir compte de ce montant, dans sa demande de prêts-bourses.

3—Souplesse accrue dans l'évaluation du statut de résident ou de non résident de l'étudiant.

Tout d'abord le statut de non-résident, par lui-même, devra être clarifié. Nous considérons qu'il y a possibilité, de 2 types de non-résidents;

1o De part l'éloignement entre la résidence familiale et l'institution fréquentée.

2o De part le libre choix d'un étudiant, de vivre indépendamment, hors de la résidence familiale.

Nous proposons à cet effet, que les étudiants majeurs qui habitent hors de la résidence familiale par libre choix, soient considérés comme non-résidents au même titre que ceux qui le sont, pour cause d'éloignement, de plus; nous considérons que les critères qui évaluent les personnes comme étant résidentes ou non-résidentes, demandent une révision en ce qui concerne: les réalités sociales, géographiques et économiques, d'une région donnée.

Les responsables de l'aide financière aux étudiants dans les collèges et les universités sont en mesure de renseigner les étudiants sur les modes de calcul des prêts à la suite des correctifs apportés par le ministère de l'Education, correctifs dont ils ont pris connaissance lors de la réunion tenue à Québec, mercredi le 20 novembre.

A cet effet, nous demandons que les nouveaux critères soient énumérés, accessibles à tous et expliqués lors de l'assemblée générale de mercredi prochain. Nous tenons cependant à dire,

qu'un article est paru, dans l'Info-Hebdo du 25 novembre, citant quelques modifications d'urgence, lesquelles nous ont apparues incomplètes ~~à~~ ~~l'annexe~~. Voir, en annexe, le dit article.

Attendu la situation actuelle, crée par un retard démesuré, dans la distribution des prêts et bourses, nous proposons des mesures d'urgence, ainsi, l'actuel système de prêts-bourses pourra être révisé par le M. E. Q. (Ministère de l'Education du Québec) publiquement et conjointement avec des représentants de chaque région du Québec.

EN CONCLUSION

Attendu la gravité de la situation actuelle crée par un retard démesuré, dans la distribution des prêts et bourses, nous proposons à court terme, que des modalités d'urgence, soient négociées, afin de compléter celles soumises par le Ministère de l'Education du Québec.

D'autre part, nous proposons à long terme, une refonte de la loi des prêts et bourses qui engagerait la participation du Ministère de l'Education du Québec et de celle des représentants des C.E.G.E.P.s et Universités, de chacune des régions du Québec.

p.s. Veuillez, excuser, nos fautes de frappes et d'orthographe.

merci!

Retards, erreurs, négligences, coupures

La situation est critique dans les prêts et bourses du MEQ aux étudiants

par Elisabeth Roussel
collaboration spéciale

La situation est alarmante du côté des Prêts et Bourses accordés par le ministère de l'Éducation du Québec aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières dans la poursuite de leurs études. L'administration de ce service gouvernemental d'aide financière aux étudiants subit cette année une détérioration inexplicable, dont les manifestations extérieures sont de forts retards dans la livraison des montants d'argent, des erreurs de comptabilité et d'évaluation, des coupures énormes au niveau des sommes accordées individuellement, i.e. à chaque étudiant en ayant fait la demande, ainsi qu'une augmentation globale des refus du ministère de donner suite à ces demandes de prêts. Cette situation dramatique est générale, puisqu'on la retrouve dans la majorité des CEGEP et des Universités du Québec.

En effet, il s'est formé au CEGEP de Rimouski un comité spécial d'enquête, composé d'étudiants qui travaillent en collaboration avec des représentants des Services aux étudiants du Collège. Ce comité a monté un dossier très complet sur tous les aspects de cette situation critique d'envergure nationale, dont les causes restent encore inconnues, mais dont les conséquences sont de graves problèmes financiers pour ceux dont le service de Prêts et Bourses du gouvernement représente la seule possibilité de pou-

voir continuer leurs études. Certains étudiants sont présentement forcés d'envisager l'abandon de leur session, voire de leur année scolaire, à cause des erreurs et des négligences du ministère de l'Éducation.

Ces quelques chiffres, transmis au JOUR par le CEGEP de Rimouski, nous montrent à quel point la situation de l'aide financière aux étudiants s'est aggravée de l'année scolaire 1973-74 à celle de 1974-75.

On constate premièrement des erreurs de comptabilité dans le calcul des différentes contributions, soient celles des étudiants, des parents et du gouvernement lui-même, qui composent la somme totale d'un prêt individuel. Dans de nombreux cas, il s'agit d'une demande de contribution trop élevée de l'étudiant, en ce qui concerne le montant global du prêt. Même du côté des parents, les exigences gouvernementales seraient irréalistes. On peut observer des erreurs d'évaluation causant des décalages de l'ordre de \$1.000 et plus dans certains cas.

Le 15 novembre 1973, on enregistrait au CEGEP de Rimouski 2.034 demandes de prêts et bourses. Le ministère a donné suite à 1.761 demandes, en a refusé 150 et en a laissé 123 sans réponse, accordant ainsi au Collège un montant global de \$832.360. Cependant, le 15 novembre 1974, on enregistrait à Rimouski 1.760 demandes de prêts et bourses, soit une baisse de 274 demandes comparativement à l'année '73. Malgré cette baisse, on

prévoit, grâce à des calculs comparatifs d'évaluation, que seulement 38.4% des demandes ont présentement connu une suite, que 197 ont été refusées et que 867 restent sans réponse, soit une projection globale de 1.370 prêts consentis, ce qui porterait le montant total déboursé par le gouvernement pour le CEGEP de Rimouski à seulement \$612.219, soit une diminution de 26.5%. Au niveau du Québec maintenant, le nombre total de demandes de prêts et bourses pour l'année 1973-74 fut de \$62.000, et celui de l'année 1974-75 de \$55.000 seulement. Le budget du ministère de l'Éducation pour ce service d'aide financière se chiffrait l'année passée à 31 millions de dollars. Il atteint cette année 38 millions. Malgré la baisse des demandes de prêts et la hausse du budget gouvernemental, on calcule que la moyenne du montant d'argent accordé par individu passera de \$472.66, pour '73-'74, à \$449.50 pour '74-'75, soit une diminution moyenne individuelle de 4.9%.

La situation est critique. Aujourd'hui, le Cégep de Rimouski verra ses étudiants débrayer pour protester contre ces négligences du gouvernement, devant la gravité du problème. Les étudiants de Rimouski demandent au ministère de l'Éducation une somme universelle d'urgence de \$500, et ce immédiatement, afin de parer au plus pressé. Il est probable que de nombreux Cégeps imitent bientôt ce geste.

Face à la révolte des Cégeps

Cloutier fait son mea culpa

par Jacques Guay

QUÉBEC — À l'heure où le mouvement de grève s'étend dans les cégeps et où un congrès spécial des syndicats étudiants doit se tenir aujourd'hui à Trois-Rivières, le ministre de l'Éducation reconnaît la responsabilité de son ministère dans le fouillis des prêts-bourses et annonce une série de mesures d'urgence.

En réponse à de nombreuses questions tant du critique de l'Opposition Claude Charron que de députés libéraux il a déclaré en Chambre, hier, qu'il avait déjà pris les mesures suivantes:

— Réunion d'urgence, cet après-midi, des représentants de l'aide étudiante dans les cégeps, les universités et les collèges privés.

— Des fonds de dépannage seront créés partout où il n'en existe pas et les étudiants pourront obtenir des avances "sans intérêt".

— Des correctifs seront apportés aux nouveaux critères d'attribution des prêts-bourses en ce qui concerne le temps de disponibilité du travail, la contribution des parents et le lieu de résidence et de transport.

Le ministre a ajouté que ces correctifs toucheront toutes les demandes faites, y compris celles qui ont obtenu une réponse et s'adresseront également aux étudiants des classes terminales du secondaire.

Il s'est également engagé à accorder la priorité aux dossiers de ceux qui auraient eu à quitter leurs études faute de fonds mais il a souligné que les renseignements dont il dispose indiquent qu'il n'y en a pas eu.

Cependant, de passage au

Parlement des représentants du syndicat étudiant du Cégep de Rimouski ont déclaré au JOUR qu'à Rivière-du-Loup, on évalue à une centaine ceux qui sont déjà partis et qu'à Rimouski même on allait disposer aujourd'hui d'une première liste.

Autres informations, page 2

"Le Jour" Mardi 26 mai 79

Des Cegeps veulent maintenant une grève générale "qui dure"

(P.B.-C.) — Les étudiants des Cegeps ont participé hier de façon "inespérée", selon les organisateurs, au mouvement de boycottage des cours d'une journée visant à protester contre l'actuel système des prêts et bourses du ministère de l'Éducation. Aujourd'hui, à Limoilou, on discutera d'une grève générale "qui durerait", mais l'opposition des collèges de la région de Montréal en empêchera peut-être la tenue.

On s'attendait à ce qu'une vingtaine de Cegeps (sur 42) participent au boycottage des cours. Les

chiffres de la soirée reconnaissent l'arrêt des cours dans 32 collèges, dont quatre Cegeps privés (à Québec) et seulement trois Cegeps de Montréal. Certains groupes d'étudiants en ont profité pour tenir une journée d'étude du problème qui les confronte actuellement.

Par ailleurs, la Fédération des Associations de parents des Cegeps a annoncé qu'elle appuie les revendications des étudiants.

On parle maintenant d'une grève sans limite dans le temps pour l'obtention d'une refonte de la loi des prêts et bourses. Mais les étu-

diants de la région montréalaise s'y opposent, étant moins touchés par le problème que leurs confrères de l'Est du Québec aux prises avec des frais de pension et de transport plus graves. Ainsi dans un Cegep de Montréal, on ne compte que 360 demandes de bourses sur 3300 étudiants, alors qu'à Rimouski ce sont les deux-tiers des 3200 étudiants qu'on dû en demander.

Dans toute la Gaspésie d'ailleurs, la grève est déjà en cours depuis une semaine.

Autres informations, page 3

Les prêts et bourses

Ministre et étudiants ne s'entendent pas

"Le Jour" Mardi 26 mai 79

(par P.B.-C.) — "Face aux efforts déployés" pour corriger leur situation, le ministre de l'Éducation, François Cloutier, espère que maintenant les étudiants poursuivront "normalement leurs activités éducatives". Les étudiants, eux, semblent ne pas vouloir se contenter de ces "efforts"; ils réclament une refonte de la loi sur les prêts et bourses et un montant fixe de \$500 pour chacun d'entre eux qui a demandé une bourse.

Les étudiants se réunissent aujourd'hui pour discuter des propositions diverses que chaque Cegep, en assemblée générale, a formu-

lées. Mais leurs principales exigences, pour le moment, se situent dans cette refonte de la loi de façon à ce qu'on y enlève (dans le calcul des bourses) la contribution des parents, estimant qu'après l'âge de 18 ans, cette méthode ne devrait plus s'appliquer aux étudiants.

Ils estiment que les critères de calcul de façon générale ne tiennent pas compte de la réalité. Ils réclament aussi comme règlement immédiat qu'on verse \$500 à chaque étudiant ayant demandé une bourse. Le ministre, lui, a créé un fonds de dépannage par collège auprès duquel

l'étudiant pourra obtenir une "avance sans intérêt"; lorsqu'il connaîtra le montant du prêt que le ministre lui consent, il remboursera le fonds en empruntant d'une institution bancaire.

Quant aux correctifs apportés par le ministre dans l'analyse des dossiers, ils permettraient de réduire la contribution exigée des étudiants en tenant mieux compte de la situation des emplois d'été, de réduire la contribution des parents en tenant davantage compte du nombre d'enfants par famille, d'être plus souple dans l'évaluation du statut de résident et

de non-résident de l'étudiant, et de corriger très rapidement certaines erreurs dans la présentation et l'analyse des demandes.

C'est du moins ce qu'affirme un communiqué en provenance du bureau du ministre Cloutier, ces correctifs et ces fonds de dépannage ayant été acceptés la semaine dernière par les services d'aide financière des institutions d'enseignement, collégiales et universitaires.

L'offre (ministre) et la demande (étudiants) ne se rejoignant pas, la question des prêts et bourses ne semble pas près d'être réglée.

Le débrayage dans les Cegeps

Cloutier: "Retournez en classe" Les Cégépiens: "Démissionnez"

par Paule Beaugrand-Champagne

À l'Assemblée nationale hier après-midi, le ministre de l'Éducation, François Cloutier, demandait aux étudiants des Cegeps de retourner aux études et leur lançait un avertissement: il n'est pas dans leur intérêt de débrayer pour accélérer le versement des prêts-bourses et les débrayages mettent en danger leur année scolaire. Hier soir vers 20 heures, les représentants des étudiants de 36 Cegeps, réunis à Limoilou, réclamaient la démission du ministre.

M. Cloutier, qui a dénoncé le fait que les étudiants contestataires n'étaient pas toujours informés correctement des mesures prises par son ministère pour régler le problème des prêts-bourses, a déclaré que des annonces seraient publiées dans tous les journaux du Québec jeudi, dans les grandes villes et les milieux ruraux, pour informer les étudiants.

Il a aussi dit qu'un journal spécial d'information était actuellement en impression et serait envoyé dès ven-

dredi à tous les étudiants des Cegeps.

Au sujet de la révision de l'ensemble du mystère des prêts-bourses, le ministre Cloutier a mentionné qu'il était "disposé à aller très loin, parce que je ne suis pas convaincu que l'approche actuelle est la meilleure".

Association étudiante

Il a aussi déclaré que jusqu'à

maintenant les étudiants ont été impliqués dans la réforme du système actuel mais que "malheureusement, il n'y a pas de groupes étudiants organisés. C'est la raison pour laquelle, a-t-il dit, je crois comprendre que dans certains mouvements étudiants actuels, il y a un désir de se regrouper en organisations. Je le souhaite. Mais ceci peut se faire

sans qu'il soit nécessaire de mobiliser les étudiants sur un pied de guerre au détriment de toutes les activités éducatives".

Depuis le 7 novembre dernier, il est en effet question de la création d'une association nationale étudiante. Le JOUR avait annoncé dans son édition du 11 novembre qu'un comité provisoire était chargé de préparer un congrès de fondation et un projet de statuts et règlements.

On avait d'abord prévu tenir ce congrès les 15 et 16 décembre. Il semble maintenant qu'on doive retarder le congrès devant l'ampleur que prend le conflit des prêts-bourses, dont les représentants de Cegeps discutaient hier à Limoilou lors d'une assemblée spéciale de préparation des actions futures. De plus, la création d'une association nationale semble devoir causer des problèmes internes aux groupes étudiants des collèges.

Autres informations, page 4

Les bourses

Hier, la situation de conflit dans le secteur collégial était la suivante: trois Cegeps de Québec étaient encore "occupés" et les collèges de la Gaspésie poursuivaient leur grève commencée le lundi 18 novembre.

Ce sont les étudiants les plus touchés, en effet, par le problème des prêts-bourses. Ils continuent d'all-

leurs, avec leurs confrères des autres Cegeps, à réclamer un autre règlement que celui que le ministre Cloutier leur propose.

Celui-ci leur a envoyé hier un télégramme dans lequel il leur annonce que son ministère a terminé la révision de 15,000 dossiers de refus, de prêts insuffisants ou de prêts reçus sans droit à une bourse. Les avis ont été postés aux étudiants hier. Six mille autres nouvelles demandes ont aussi été étudiées, leur dit-il. Le nombre de refus de prêts-bourses serait inférieur cette année de 5 p. 100 au nombre de refus enregistrés l'année dernière. Son ministère poursuit l'étude des autres dossiers.

Les étudiants réclament le versement immédiat d'une somme de \$500 à cha-

que étudiant ayant réclame une bourse. Le ministre répond à cela que s'il versait \$500 à tous les étudiants, cela coûterait \$85 millions à la province (les étudiants n'ont réclamé ce montant que pour ceux d'entre eux qui ont demandé une bourse, pourtant).

En Chambre, le ministre s'est dit prêt à faire une refonte de la loi des prêts-bourses et a assuré les étudiants qu'aucun retard ne se glissera dans le versement des bourses "même si cela signifie un ménage dans mon ministère". Enfin, quant aux fonds de dépannage institués pour les étudiants, notons que contrairement à ce qui a été annoncé hier, ils ont été installés dans une dizaine de collèges seulement, pour secourir les étudiants les plus mal pris.

"Le Jour" Mercredi 27 nov.

Les étudiants réclament la décentralisation du système

par Paule Beaugrand-Champagne

Les étudiants des Cegeps demandent qu'on décentralise le système des prêts-bourses au niveau local (ou tout au moins régional) de façon à ce que soient respectées les disparités régionales dans l'acceptation ou le refus, et ce, avant le 28 novembre. Cette proposition, qui émanait des Cegeps de l'Est du Québec où

le problème des prêts-bourses est actuellement vécu avec le plus d'acuité, a été adoptée mardi soir à Limoilou.

Réunis en assemblée spéciale pour discuter de leur action future, les représentants de 36 Cegeps ont alors siégé pendant près de 12 heures, soit jusqu'à quatre heures du matin. Ils ont adopté une série de 10 résolutions qui déterminent leurs objectifs et les

moyens qu'ils entendent prendre pour y parvenir.

Ils se sont formé un comité de négociation comprenant un représentant de chacune de leurs sept régions et décidé du principe d'un débrayage général qui doit se poursuivre jusqu'à lundi matin, dans le but d'appuyer leurs négociations avec le ministère de l'Éducation.

Les principes

Au cours de cette négociation, ils entendent défendre certains points précis, dont celui de la décentralisation du système. Ils réitèrent leur demande du versement d'un prêt de \$500, immédiatement, à tous ceux qui ont fait la demande d'une bourse et demandent que toutes les bourses soient versées avant le 30 janvier 1975.

Ils demandent qu'avant même la refonte de la loi sur les prêts et bourses, le ministère de l'Éducation accepte les principes suivants: qu'un étudiant n'ait pas à rembourser son prêt avant d'avoir quitté les études de façon permanente et seulement après qu'il ait détenu un emploi pendant six mois; qu'on retire, du calcul de la bourse,

la contribution des parents dans le cas des étudiants âgés de 18 ans et plus; que la contribution de l'étudiant ne soit calculée qu'à partir de 50 p. 100 du salaire qu'il a gagné pendant l'été.

Les étudiants refusent les propositions du ministère (faites ces jours derniers) "parce qu'elles ne tiennent pas compte des besoins à long terme". Ils réclament que les étudiants qui ont dû abandonner leur études pour des raisons financières, soient réinscrits à leurs cours immédiatement et qu'une nouvelle

période soit accordée pour faire une demande de prêt, à partir du 1er décembre prochain.

Enfin, les cégépiens ont décidé de dresser une liste de cas-types des victimes du système actuel et de former un comité d'étude du principe du revenu minimum garanti pour les étudiants. Ils doivent se réunir de nouveau lundi prochain à Limoilou pour faire le bilan de ce qui se sera produit au cours des derniers jours.

Association

Ils discuteront alors de certains points laissés en suspens mardi soir, comme la question d'un congrès de fondation d'une Association nationale d'étudiants et celle de l'amélioration de leur structure d'information.

Par ailleurs, nous apprenions hier que les fonds de dépannage promis par le ministre tardent à arriver dans les Cegeps, sauf dans les Cegeps privés, semble-t-il. Quant aux revisions de dossiers, on n'en connaît pas encore totalement la teneur.

LE JOUR, JEUDI 28 nov

Cegeps:

les étudiants et le ministère négocient

(par P.B.-C.) — Cependant que le mouvement de grève chez les étudiants s'intensifie, des négociations seront entreprises cet après-midi à 16 heures entre les cégépiens, un sous-ministre adjoint de l'Éducation, M. Jacques Girard, et des fonctionnaires du ministère.

Contrairement à ce que nous annonçons hier, la démission du ministre Cloutier n'est pas réclamée par les étudiants des Cegeps qui ont finalement battu cette proposition mardi soir, estimant qu'il valait mieux per. l'instant négocier avec le

ministère qu'avoir la tête du ministre. Les étudiants basent leurs négociations sur la dizaine de propositions qu'ils ont adoptées mardi soir, qu'on trouvera en page 4 de la présente édition.

Le mouvement de débrayage a atteint les universités: les étudiants de l'université Laval ont décrété qu'aujourd'hui et demain seraient des "journées" d'étude"; ceux de l'université du Québec à Rimouski ont débrayé hier matin, et on s'attendait hier soir à ce que les étudiants de l'UQ à Trois-Rivières fas-

sent de même.

Les assemblées générales d'une trentaine de Cegeps ont revoté hier en faveur d'un débrayage jusqu'à lundi matin; d'autres assemblées générales doivent avoir lieu aujourd'hui.

Hier soir, le bilan était le suivant (pour les Cegeps en grève): Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord, Québec (publiques et privées), Gaspésie, Cantons de l'Est, Outaouais, Nord-Ouest, régions nord et sud de Montréal. Seul les Cegeps de Montréal sont tous restés ouverts, sans

aucune manifestation. On note deux lock-out par la direction administrative: au Cegep de Jonquière et au collège privé Méric (Québec).

Pendant qu'on négociait au ministère de l'Éducation

Québec: 500 étudiants manifestent

"Le Jour" Vendredi 29 Mars 1974

- Il est à noter de source sûre, qu'il n'y avait pas 500 étudiants à Québec mais 2000

QUÉBEC (PC, LE JOUR) — Environ 500 étudiants de l'université Laval et des CEGEP ont manifesté hier durant une heure à l'extérieur du complexe G, de la cité parlementaire, où se trouvent les bureaux du ministère de l'Éducation.

Les étudiants, qui voulaient protester contre les retards dans l'octroi des prêts-bourses, ont scandé des slogans comme "Fonctionnaires, fonctionnez," et quelques autres à l'intention du ministre François Cloutier.

Les étudiants ont défilé dans l'ordre, de l'université jusqu'à la colline parlementaire, où la manifestation s'est déroulée dans une atmosphère de bonne humeur.

Au moment de se disperser, cependant, les étudiants se sont amusés à bloquer le trafic sur les grandes artères de la haute-ville et la police a dû intervenir, avec énergie dans certains cas.

Par ailleurs, un comité d'étudiants a rencontré vers 16 heures le sous-ministre adjoint à l'Éducation, M. Jacques Girard, au complexe G.

Au même moment, en Chambre, le ministre Cloutier expliquait qu'il n'avait pas rencontré lui-même le comité parce qu'il s'agissait d'une réunion technique pour identifier les problèmes et pour déterminer si les propositions des étudiants correspondent aux orientations du ministère.

M. Cloutier a souligné le fait que les étudiants n'ayant pas d'organisation générale, il est très difficile de discuter avec un comité d'étudiants vraiment représentatif. Le comité qui a rencontré M. Girard, a-t-il expliqué, a reçu un mandat mitigé d'un groupe d'étudiants ne provenant pas de toutes les institutions du Québec.

La rencontre est quand même un "départ intéressant," a dit le ministre qui a ajouté qu'il ne demandait pas mieux que d'impliquer le

plus grand nombre possible d'étudiants dans les démarches commencées.

Les débrayages

Les étudiants de deux autres universités ont débrayé en plus de ceux du Séminaire de Québec et de l'université Laval: il y a grève à l'université du Québec à Chicoutimi et à Rimouski. Vingt-cinq Cégeps publics et trois privés sont actuellement en grève au moins jusqu'à lundi matin; cinq ou six polyvalentes en écoles secondaires de Trois-Rivières et de la Gaspésie se sont aussi jointes au mouvement.

À Montréal, seul le Cégep de Rosemont a tenu une journée d'étude hier et devait reprendre les cours aujourd'hui. Les autres collèges montréalais attendraient le résultat des négociations (lundi prochain) avant de décider s'ils se joindront aux autres.

On s'attend, chez les Cégépiens, à ce que les négociations avec le ministère durent quelques jours et on décidera lundi, en réunion à Limoilou, si les débrayages doivent se poursuivre.

Au Cégep de Jonquières, où il y a eu lock-out mercredi vers 5 heures, l'occupation a pu reprendre sans problème hier matin, après que l'administration, les étudiants et les enseignants se soient expliqués mutuellement la situation; la direction s'est excusée auprès des étudiants de leur avoir prêté de mauvaises intentions (genre vandalisme) en déclenchant le lock-out et l'a retiré.

NOUVEAUX CRITÈRES

Suite à la réunion entre les responsables de l'aide financière et le Service des prêts et bourses du Ministère, tenue à Québec mercredi le 20 novembre, il a été décidé de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux étudiants d'obtenir tout de suite leur prêt calculé selon des normes plus généreuses.

Concrètement, cela veut dire que le responsable de l'aide financière

- fera lui-même le calcul du prêt et bourse de chaque étudiant
 - en corrigeant les erreurs nombreuses commises par les étudiants lors de la rédaction de leur demande.
 - en appliquant des critères plus généreux (diminution de la contribution de l'étudiant et de celle des parents).
- et remettra lui-même le prêt aux étudiants; ce sera sans intérêt comme pour les autres prêts.

Nouveaux critères

- A) Pour tous les étudiants qui ont passé du niveau secondaire au niveau collégial, leur contribution a été systématiquement diminuée à \$460.00 sauf dans les cas d'impossibilité de travailler où ce montant est encore plus bas.
- B) Pour tous les étudiants qui passent d'une année à l'autre au niveau collégial, on a établi à onze (11) le nombre maximum de semaines de disponibilité au marché du travail.
- C) Pour tout étudiant qui n'a pas gagné la contribution minimum exigée (\$460.00 ou $\$76.65 \times$ le nombre de semaines disponibles au marché du travail) et qui d'autre part ne bénéficierait pas lors du calcul du prêt maximum (\$500.00), un nouveau calcul plus généreux sera effectué.
- D) Le calcul de la contribution des parents sera diminué de deux façons:
 1. on accordera une exemption supplémentaire de \$350.00 aux parents pour chaque enfant dépendant de niveau collégial et/ou universitaire et ne résidant pas chez ses parents durant l'année scolaire.
 2. on tiendra compte des enfants de niveau primaire et secondaire dans la répartition du montant de contribution des parents.

Pierre Lafranchise

Pierre Lafranchise,
Responsable de l'aide financière.

SOMMAIRE DE LA SITUATION ACTUELLE
FACE AUX PRETS-BOURSES AU C.E.G.E.P.
DE SAINT-LAURENT.

1ère liste reçue le 13 novembre 74 (un peu en retard!)

92 réponses dont:

- 40 prêts maximum
- 22 prêts partiels
- 30 refus

2ème liste reçue le 25 novembre 74

51 réponses dont:

- 19 prêts maximum
- 13 prêts partiels
- 19 refus

3ème liste reçue le 26 novembre 74

57 réponses dont:

- 42 prêts maximum
- 8 prêts partiels
- 7 refus

De plus, les correctifs (suite aux nouvelles mesures, d'urgence)
ont été faits sur 84 dossiers des premières et deuxième listes.

- Correction de la première liste:

22 prêts partiels -----	17 prêts maximum
	4 prêts partiels supp.
	1 inchangé
30 refus-----	9 prêts maximum
	10 prêts partiels
	11 inchangés

- Correction de la deuxième liste:

13 prêts partiels-----	10 prêts maximum
	2 prêts partiels
	1 inchangé
19 refus-----	6 prêts maximum
	4 prêts partiels
	9 inchangés

Cumulatif au 26 novembre 74

200 réponses sur 350

- 143 prêts maximum
- 30 prêts partiels
- 27 refus

Comparaison avec l'année passée (au 26 novembre)

74-75 : 200 réponses sur 350 demandes = 57% répondues

143	Prêts max.	71.5%	totalisant	\$71,500
30	Prêts partiels	15%	totalisant	\$ 7,950
27	Refus	13.5%	total	<u>\$79,450</u>

Moyenne par étudiant accepté \$459.00 *

73-74 : 345 réponses sur 445 demandes = 77% répondues

198	Prêts max.	57.4%	totalisant	\$99,000
58	Prêts partiels	16.8%	totalisant	\$15,950
89	Refus	25.8%	total	<u>\$114,950</u>

Moyenne par étudiant accepté \$449.00

* Montant indexé de \$10 soit 2.2% au montant de l'année passée.

Depuis le 26 novembre 74, 14 étudiants à qui le Ministère de l'Éducation (section Prêts-bourses) n'a pas répondu, ont perçu un montant avancé par l'Aide financière.

De part la compilation précédente, gracieusement fournie par M. Pierre Lafranchise, représentant à l'Aide Financière; nous considérons la situation régnant à Saint-Laurent comme étant moins grave que celle qui prévaut dans d'autres régions du Québec.

Conséquemment, nous, du Comité Prêts-bourses, n'appellerons pas les étudiants du C.E.G.E.P. de Saint-Laurent à débrayer inutilement, cependant, lorsqu'un geste de solidarité s'imposera, nous le ferons et ce en le fondant.

Le Comité Prêts-Bourses
C.E.G.E.P. de Saint-Laurent
le 29 novembre 1974